

- **ADMINISTRATION**

Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant

Le conseil a résolu d'accepter les dépôts du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant (vérification externe) soit la firme Poirier & Associés inc. pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017. Le tout est disponible sur le site Internet de la Ville sous l'onglet Services aux citoyens / Service administratif / Finances.

Adoption d'un règlement

Le conseil a résolu d'adopter le règlement suivant :

- 339-01-2018 amendant le règlement numéro 339-2016 relatif à la délégation du pouvoir de dépenser.

Amendement à la réglementation d'urbanisme

Le conseil a résolu d'accepter la demande de modification de la réglementation d'urbanisme et de permettre que soit utilisé le règlement sur le projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), pour le 64, rue J.-Marc-Séguin.

Programme AccèsLogis Québec

Le conseil a résolu d'appuyer les démarches de l'Office régional d'habitation Vaudreuil-Soulanges et du Groupe de ressources techniques du Sud-Ouest auprès des instances gouvernementales pour l'obtention d'une aide en vertu du Programme AccèsLogis Québec, volet 1, pour la réalisation de logements sociaux et abordables. De plus, le conseil a résolu de vendre, pour la valeur marchande établie par un évaluateur agréé, les terrains situés sur la rue des Geais-Bleus portant les numéros de lots 3 608 651, 3 608 667, 3 610 403, partie du lot 3 608 668 et partie du lot 3 610 402 (rue des Geais-Bleus) à l'Office régional d'habitation Vaudreuil-Soulanges pour la réalisation de ce projet. Le tout conditionnellement à la réalisation du projet.

Autorisation d'application et d'émission de constats d'infraction

Le conseil a résolu de nommer officiers désignés les personnes suivantes pour l'application des règlements municipaux ci-dessous ainsi que tous leurs amendements et à émettre des constats d'infraction à être traités par la Cour municipale régionale ou toute autre instance s'il y a lieu.

Règlement numéro 87-99 relatif aux pistes cyclables – RMU 340 – ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Les agents de la Sûreté du Québec.

Règlement numéro 105-2000 relatif à la régie interne des assemblées du conseil ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le directeur général et trésorier ;
- Le greffier, et
- Les agents de la Sûreté du Québec.

Règlement numéro 182-2003 décrétant les normes de construction de routes sur le territoire de la Ville de Rigaud ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le directeur au Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu.

Règlement numéro 210-2005 relatif aux ventes de garages et aux ventes temporaires ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le directeur adjoint au Service de sécurité incendie, division prévention ;
- Les pompiers-préventionnistes (TPI) – inspecteurs en sécurité publique, et
- Les agents de la Sûreté du Québec.

Règlement numéro 216-2006 relatif au numérotage de tous les immeubles sur le territoire à l'exception du village de Rigaud ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le directeur adjoint au Service de sécurité incendie, division prévention, et
- Les pompiers-préventionnistes (TPI) – inspecteurs en sécurité publique.

Règlement numéro 218-2006 relatif à l'utilisation et les traverses d'emprises municipales ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

Pour la réception, la préparation et l'analyse seulement :

- Le directeur au Service de l'urbanisme ;
- Le chef de service du Service de l'urbanisme;
- L'inspecteur adjoint des bâtiments, et
- Les inspecteurs en urbanisme et environnement.

Pour l'approbation, l'émission du permis, l'inspection et l'application seulement :

- Le directeur du Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu ;
- Le directeur adjoint au Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, et
- L'opérateur des stations d'aqueduc et d'égout.

Règlement numéro 221-2007, relatif à la gestion du système de drainage des rues et chemins (ponceaux) ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

Pour la réception, la préparation et l'analyse de la demande de permis :

- Le directeur au Service de l'urbanisme ;
- Le chef de service du Service de l'urbanisme;
- L'inspecteur adjoint des bâtiments, et
- Les inspecteurs en urbanisme et environnement.

Pour l'approbation et l'émission du permis et pour l'inspection et l'application du règlement (normes de construction) ainsi que pour l'émission de constats d'infraction à être traités par la Cour municipale régionale :

- Le directeur au Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, et
- Le directeur adjoint au Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu.

Et

Pour l'inspection et l'application du règlement (pour l'article 7 seulement) :

- Le directeur adjoint au Service de sécurité incendie, division prévention, et
- Les pompiers-préventionnistes (TPI) – inspecteurs en sécurité publique.

Règlement 261-2009 relatif aux systèmes d'alarme (RMH 110) ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le directeur au Service de sécurité incendie ;
- Le directeur adjoint au Service de sécurité incendie, division opération ;
- Le directeur adjoint au Service de sécurité incendie, division prévention ;
- Le chef aux opérations au Service de sécurité incendie ;
- Les pompiers-préventionnistes (TPI) – inspecteurs en sécurité publique, et
- Les agents de la Sûreté du Québec.

Règlements : 262-2009 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants (RMH 220), 265-2009 relatif aux nuisances (RMH 450) et 327- 2014 relatif au stationnement (RMH 330) ainsi que tous leurs amendements en vigueur ou à venir

- Le directeur adjoint au Service de sécurité incendie, division prévention ;
- Les pompiers-préventionnistes (TPI) – inspecteurs en sécurité publique, et
- Les agents de la Sûreté du Québec.

Règlement 264-2009 relatif à la circulation (RMH 399) ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Les agents de la Sûreté du Québec.

Pour l'application des articles 4 et 5 seulement :

- Le directeur au Service de sécurité incendie ;
- Le directeur adjoint au Service de sécurité incendie, division opération ;
- Le directeur adjoint au Service de sécurité incendie, division prévention ;
- Le chef aux opérations au Service de sécurité incendie ;
- Les pompiers-préventionnistes (TPI) – inspecteurs en sécurité publique, et
- Les officiers du Service de sécurité incendie.

Règlement 266-2009 concernant la sécurité, la paix et l'ordre (RMH 460) ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le directeur au Service de sécurité incendie ;
- Le directeur adjoint au Service de sécurité incendie, division opération ;
- Le directeur adjoint au Service de sécurité incendie, division prévention ;
- Le chef aux opérations au Service de sécurité incendie ;
- Les pompiers-préventionnistes (TPI) – inspecteurs en publique, et
- Les agents de la Sûreté du Québec.

Lors des séances du conseil municipal seulement

- Le directeur général et trésorier, et
- Le greffier.

Règlements d'urbanisme numéro 272-2010 (incluant le Programme particulier d'urbanisme du centre-ville), 273-2010, 274-2010, 275-2010, 276-2010, 278-2010 et 345-2016 ainsi que tous leurs amendements en vigueur ou à venir

- Le directeur au Service de l'urbanisme ;
- Le chef de service du Service de l'urbanisme;
- L'inspecteur adjoint des bâtiments, et
- Les inspecteurs en urbanisme et environnement.

Pour l'application du règlement 274-2010 et ses amendements et l'émission de constats d'infraction seulement :

- Le directeur adjoint au Service de sécurité incendie, division prévention, et
- Les pompiers-préventionnistes (TPI) – inspecteurs en sécurité publique.

Règlement numéro 283-2010 relatif à la vidange des fosses septiques ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le directeur au Service de l'urbanisme ;
- Le chef de service du Service de l'urbanisme;
- L'inspecteur adjoint des bâtiments, et
- Les inspecteurs en urbanisme et en environnement.

Règlement numéro 295-2011 relatif à l'occupation du domaine public de la Ville de Rigaud, ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le directeur du Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, et
- Le directeur adjoint du Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu.

Règlement 296-2011 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables, non recyclables et les DDD ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le directeur adjoint au Service de sécurité incendie, division prévention ;
- Les pompiers-préventionnistes (TPI) – inspecteurs en sécurité publique ;
- Le directeur au Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, et
- Le directeur adjoint au Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu.

Règlement 297-2011 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau potable ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

Pour l'application du règlement seulement :

- Le directeur adjoint au Service de sécurité incendie, division prévention, et
- Les pompiers-préventionnistes (TPI) – inspecteurs en sécurité publique.

Pour l'application et l'émission des permis :

- Le directeur au Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu ;
- Le directeur adjoint au Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, et
- L'opérateur des stations d'aqueduc et d'égout.

Règlement numéro 322-2014 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils de la Ville de Rigaud ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Les agents de la Sûreté du Québec.

Règlement numéro 324-2014 relatif aux entrées de service à l'aqueduc et à l'égout, les rejets à l'égout, les soupapes de sûreté et les compteurs d'eau ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

Pour la réception, la préparation et l'analyse seulement :

- Le directeur au Service de l'urbanisme ;
- Le chef de service du Service de l'urbanisme;
- L'inspecteur adjoint des bâtiments, et
- Les inspecteurs en urbanisme et environnement.

Pour l'approbation, l'émission du permis, l'inspection et l'application seulement :

- Le directeur au Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu ;
- Le directeur adjoint au Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, et
- L'opérateur des stations d'aqueduc et d'égout.

Pour l'inspection et l'application seulement :

- Le directeur adjoint au Service de sécurité incendie, division prévention ;
- Les pompiers-préventionnistes (TPI) – inspecteurs en sécurité publique.

Règlement numéro 326-2015 concernant les animaux de compagnie ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le directeur adjoint au Service de sécurité incendie, division prévention ;
- Les pompiers-préventionnistes (TPI) – inspecteurs en sécurité publique, et
- Les contrôleurs animaliers.

Règlement numéro 332-2015 relatif à la prévention des incendies, à l'entretien et l'occupation des bâtiments et des aires libres et la sécurité des piscines résidentielles ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le directeur au Service de sécurité incendie ;
- Le directeur adjoint au Service de sécurité incendie, division prévention ;
- Les pompiers-préventionnistes (TPI) – inspecteurs en sécurité publique, et
- Les inspecteurs en environnement et urbanisme affectés au BRI (à l'exception des dispositions concernant la prévention des incendies).

Règlement numéro 341-2016 relatif au déneigement des entrées et des stationnements privés par des entrepreneurs

- Le directeur au Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, et
- Le directeur adjoint au Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu.

Règlement numéro 342-2016 relatif aux règles d'utilisation des sentiers récréatifs ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le directeur adjoint au Service de sécurité incendie, division prévention ;
- Les pompiers-préventionnistes (TPI) – inspecteurs en sécurité publique ;
- Le directeur du Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu ;
- Le directeur adjoint du Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu ;
- Les agents de la Sûreté du Québec, et
- Les patrouilleurs des sentiers de L'escapade.

Règlement numéro 347-2017 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.)

- Le directeur au Service de l'urbanisme ;
- Le chef de service du Service de l'urbanisme;
- L'inspecteur adjoint des bâtiments, et
- Les inspecteurs en urbanisme et environnement.

Règlement numéro 350-2017 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

- Le directeur au Service de l'urbanisme ;
- Le chef de service du Service de l'urbanisme;
- L'inspecteur adjoint des bâtiments, et
- Les inspecteurs en urbanisme et environnement.

Règlement Q-2, R-22, article 4 relatif à l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et Q.2, R-6 relatif au captage des eaux souterraines ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le directeur au Service de l'urbanisme ;
- Le chef de service du Service de l'urbanisme;
- L'inspecteur adjoint des bâtiments, et
- Les inspecteurs en urbanisme et en environnement.

Loi sur les compétences municipales – personnes désignées pour régler les mésententes ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le directeur adjoint au Service de sécurité incendie, division prévention, et
- Les pompiers-préventionnistes (TPI) – inspecteurs en sécurité publique.

Motions de félicitations

Le conseil a résolu de féliciter :

- Carrossier ProColor Rigaud pour avoir remporté l'or pour la satisfaction des clients parmi tous les ateliers Carrossier ProColor de la région de Québec Ouest lors du congrès annuel. Félicitations à cette entreprise de Rigaud!
- Émilie Larivière, résidente de Rigaud âgée de 14 ans, qui s'est mérité une place parmi les 20 demi-finalistes choisis pour participer à l'événement d'envergure provinciale : Trois-Pistoles en chansons. Émilie représentera la catégorie 13-17 ans de ce concours qui se déroulera du 6 au 8 juillet 2018. Le conseil municipal ainsi que les employés de la Ville de Rigaud lui souhaitent tout le succès escompté et surtout de vivre cette expérience à fond et d'avoir du plaisir!

Dépôt d'un projet et d'une demande de subvention

Le conseil a résolu d'autoriser Véronique Cunche, directrice des Services récréatifs et communautaires, à déposer, pour et au nom de la Ville de Rigaud, un projet accompagné d'une demande de subvention au Fonds de développement des communautés de Vaudreuil-Soulanges, d'une somme de 12 100\$ pour le projet « Analyse automatisée de l'utilisation des Sentiers de L'escapade du mont Rigaud ».

- **RESSOURCES FINANCIÈRES**

Comptes à payer

Le conseil a résolu que les comptes énumérés dans la liste datée du 11 mai 2018, totalisant 506 144,75\$ pour le fonds d'administration, 1 977,57\$ pour le fonds pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, et 27 164,79\$ payés par délégation soient adoptés et que leur paiement soit autorisé. De même, la liste des chèques produits du 1^{er} avril au 30 avril est approuvée.

Demande d'une aide financière à la députée de Soulanges

Le conseil a résolu de demander à la députée de Soulanges, Mme Lucie Charlevois, une aide financière provenant du Programme d'aide à la voirie locale 2018 pour aider la Ville de Rigaud à défrayer les coûts de réfection de ses chemins municipaux, en particulier pour les travaux de réfection de revêtement bitumineux et d'installation de glissières de sécurité aux endroits suivants : chemin du Grand-Quai, chemin des Renards, rue Saint-Antoine, chemin Saint-Georges et chemin Saint-Thomas et dont le coût total est estimé à 250 000\$.

Politique d'attribution des subventions en loisir

Le conseil a résolu d'autoriser l'octroi et le paiement de la somme indiquée plus bas.

Nom	Volet	Activité / événement	Montant accordé
Sarah Enya Brazeau	Soutien à l'élite sportive et culturelle	Festival des harmonies de Sherbrooke 17 au 19 mai 2018 Sherbrooke	250\$

Acceptation et autorisation de signature de l'offre d'achat du 71-73 rue Saint-Pierre

Le conseil a résolu d'accepter l'offre d'achat déposée par le Groupe Lawlor inc. pour l'acquisition du 71 et 73 rue Saint-Pierre au montant de 1 350 000 \$, plus taxes si applicables et de mandater M^e Diane Pharand, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution, et ce, aux frais de l'acquéreur. Le solde de la vente sera affecté au financement de la construction du garage municipal.

Pour l'acceptation de l'offre

Mme Marie-Claude Frigault
M. Archie Martin
Mme Edith de Haerne
M. André Boucher
M. Danny Lalonde
M. Mario Gauthier

Contre l'acceptation de l'offre

M. Mario Gauthier

Projet de construction du garage municipal – FINANCEMENT

Le conseil a résolu d'autoriser les transactions suivantes afin d'affecter ces sommes au financement de la construction du garage municipal :

- Annuler les transferts du surplus non affecté au surplus affecté suivants :
 - 20 000 \$ provenant du projet d'incubateurs industriels en partenariat avec le CLD de Vaudreuil-Soulanges;
 - 28 923,16\$ (solde) provenant du projet d'aménagement du parc de la Pointe-Séguin;
 - 50 000 \$ provenant du projet de la future salle communautaire;
 - 75 000 \$ provenant du projet d'aménagement en partenariat avec Harden.
- S'approprier le montant de 17 650 \$ provenant du budget de taxation 2018 pour le projet de la future salle communautaire.
- S'approprier les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermé suivants du surplus affecté au remboursement de la dette à long terme :
 - 21 925,49\$ - règlement 325-2014 décrétant une dépense de 596 000 \$ et un emprunt de 596 000 \$ pour l'acquisition du lot numéro 4 025 541;
 - 59 108,90 \$ - règlement 314-2014 décrétant une dépense de 483 000 \$ et un emprunt de 483 000 \$ pour des travaux de stabilisation de talus sur 3 sites : 2 sites sur le chemin du Petit-Brûlé et 1 site sur le chemin de la Baie.

- S'approprier le solde de 119 627,35 \$ du surplus affecté pour la mise en valeur de terrains municipaux, de développement commercial et industriel.
- De mettre en réserve le produit de la cession des lots 3 912 440 et 3 912 453.

- **RESSOURCES HUMAINES**

Gestion du personnel – mouvement de personnel

Le conseil a résolu d'entériner les embauches et les fins d'emplois du personnel suivant :

Embauche(s) <i>(LCV, article 73.2)</i>				
Nom	Poste	Date	Régie par	Type
Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu				
Denis Trottier	Contremaître des parcs et espaces verts	23 avril 2018	Convention collective des cols bleus	Temporaire à temps plein
Mathieu Ouellet	Journalier saisonnier	30 avril 2018		
Martin Legault	Journalier saisonnier	30 avril 2018		
Olivier Chamberlin	Journalier saisonnier	30 avril 2018		
Karine Poirier	Journalière saisonnière	14 mai 2018		

Changement de grade				
Nom	Poste	Date	Régie par	Type
Service de sécurité incendie				
Nicolas Ouellet	Rétrograde du poste de lieutenant intérimaire au poste de pompier	13 mai 2018	Entente de travail des pompiers sur appel	Permanent sur appel
Maxime Lemire	Rétrograde du poste de lieutenant intérimaire au poste de pompier	13 mai 2018		

Gestion du personnel – Service de l'urbanisme

Le conseil a entériné la création du poste de chef de service pour le Service de l'urbanisme, et ce, à compter du 30 avril 2018. De plus, il a entériné la nomination de M. Jérémie Juairé Darcy au poste de chef de service à compter du 30 avril 2018. Le tout selon l'entente à intervenir entre les deux parties et conformément à la politique et aux modalités du personnel cadre de la Ville.

Gestion du personnel – Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu

Le conseil a résolu de nommer MM. Carl Clément et Yan Ouellet aux postes temporaires de chef d'équipe pour des remplacements occasionnels du directeur adjoint du Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu.

Gestion du personnel – Service de la taxation

Le conseil a résolu d'autoriser l'embauche à l'essai de Mme Patricia Boulianne Caouette au poste de technicienne à la taxation et à la paie (remplacement d'un congé de maternité) à compter du 4 juin 2018.

- **RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES**

Octroi de contrat

Le conseil a résolu d'octroyer les contrats suivants :

- Construction des ateliers municipaux aux Entreprises Landco inc. au montant de 2 163 687,76 \$, et ce, avant toutes taxes applicables;
- Acquisition d'une rétrocaveuse Caterpillar à Toromont Cat Québec, division d'industries Toromont Ltée au montant de 145 229 \$, et ce, avant toutes taxes applicables;
- Entretien de bornes d'incendie pour l'année 2018 à Simo Management inc. au montant de 37,50 \$ (taxes en sus) par borne d'incendie, et ce pour les périodes de campagne printanière et automnale.

Autorisation de signature

Le conseil a résolu d'entériner l'autorisation à Mme Chantal Lemieux à signer la nouvelle entente de gestionnaire de formation 2017-2018 avec l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPO) et à payer la cotisation annuelle de 1 007,40\$, plus les taxes applicables.

Dossier des inondations historiques printanières 2017

Puisque l'ampleur des dommages causés à certaines résidences ne permet pas aux propriétaires de réparer ou de reconstruire leur demeure, et que le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Ville de Rigaud le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1\$, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, le conseil a résolu d'autoriser :

- L'acquisition du lot numéro 3 607 983 pour la somme de 1\$ à la propriétaire du 98 du chemin de la Pointe-au-Sable, laquelle pourra désormais se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite, et de mandater M^e Marie-Hélène Rivest, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution;
- L'acquisition du lot numéro 4 025 637 pour la somme de 1\$ au propriétaire du 59 de la rue Josée, lequel pourra désormais se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite, et de mandater M^e Diane Pharand, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution;
- L'acquisition du lot numéro 3 609 046 pour la somme de 1\$ aux propriétaires du 175 du chemin Sauvé, lesquels pourront désormais se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite, et de mandater M^e Marie-Hélène Rivest, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution.

Acceptation et autorisation de signature d'une offre d'achat

Le conseil a résolu d'accepter l'offre d'achat déposée par Bonneville d'une partie du lot 4 633 660 pour la somme de 5 000 \$, plus taxes si applicables, afin de régulariser les lots 4 025 473, 4 025 475 et 4 025 478 à être subdivisés selon les plans fournis par Claude Bourbonnais, arpenteur géomètre, et ayant front sur la rue du Frère-André-Daoust et de mandater M^e Marie-Hélène Rivest, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution, et ce, aux frais de l'acquéreur.

- **GESTION DU TERRITOIRE**

Ouverture de rues

Le conseil a résolu d'entériner l'ouverture des rues suivantes :

- Rue Aimé-Aubry;
- Rue du Frère-André-Daoust;
- Rue Gustave-Boyer;
- Rue J.-Hyacinthe-Leduc;
- Rue Jules-A.-Desjardins;
- Rue Justine-E.-Sabourin;
- Rue Serge-Gagné;
- Rue Simon-Pierre-Tremblay;
- Croissant du Suroît;
- Rue Viateur-Pilon;
- Chemin des Vinaigriers;
- Rue Wilfrid-Lalonde.

PIIA

Le conseil a résolu d'accepter les demandes de PIIA suivantes :

- 78, rue Saint-Jean-Baptiste Est : remplacement de l'enseigne sur poteaux;
- 89-91A, rue Saint-Pierre : modification de l'enseigne projetante et changement de l'emplacement;
- 168-172, rue Saint-Pierre – deuxième présentation : modification d'une enseigne sur muret existant;
- 18, rue Sainte-Madeleine : remplacement du revêtement extérieur, des fenêtres et d'une porte de garage de l'habitation unifamiliale;
- 7, rue Jules-A.-Desjardins – deuxième présentation : éclairage de l'enseigne existante apposée sur le mur arrière faisant face au chemin des Vinaigriers;
- 7, rue Jules-A.-Desjardins – deuxième présentation : aménagement extérieur;
- 7, rue Jules-A.-Desjardins – deuxième présentation : aménagement du stationnement;
- 126, rue Saint-Jean-Baptiste Est – deuxième présentation : aménagement de terrain et d'un stationnement;
- 6-8, rue de la Banque : remplacement du revêtement extérieur et réparation des détails architecturaux sur l'habitation multifamiliale;
- 7-9, rue Saint-Jean-Baptiste Est : remplacement des fenêtres à l'étage du bâtiment mixte;
- 426, chemin de la Grande-Ligne : remplacement du revêtement de la toiture en tôle de l'habitation unifamiliale isolée à la condition que la toiture soit remplacée par de la tôle imitation baguette, non nervurée et de teinte pâle ou galvanisée, sans vis apparente.

Autorisation d'occupation du 23, rue Saint-Jean-Baptiste Est par le Café de la Débrouille

Le conseil a résolu d'entériner l'autorisation à l'organisme le Café de la Débrouille d'occuper le 23 de la rue Saint-Jean-Baptiste Est et d'aménager un potager communautaire dans la cour arrière du 19-21 de la rue Saint-Jean-Baptiste Est. Cette autorisation est valide du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et peut être renouvelée annuellement à moins que l'une des parties avise l'autre de son intention de ne pas renouveler ladite autorisation dans les 6 mois précédant l'expiration de celle-ci.

QUELQUES NOUVELLES AU SEIN DE LA VILLE

Service de sécurité incendie (SSIR)

- Il s'est tenu 9 activités de formation en avril : 7 entraînements et 2 séances de formation Pompier 1;
- Le Service a répondu à 14 appels incendie en avril. De ce nombre, nous comptons entre autres 4 alarmes en fonction et 6 cas de branches sur des fils;
- Le Service a eu recours à l'entraide une fois durant cette période et a été demandé en entraide à 2 reprises;
- Le nombre d'appels incendie est présentement inférieur à celui de l'année dernière : 49 appels versus 103 à pareille date;
- Il y a eu 37 appels premiers répondants en avril;
- Depuis le début de l'année, il y a eu 193 appels premiers répondants comparativement à 215 à pareille date l'année dernière.

Service de l'urbanisme et de l'environnement

- Le Service a remis 57 permis au courant du mois d'avril, pour une valeur de 2 912 738\$.

Services récréatifs et communautaires

- Début de la saison de la ligue de pétanque au parc Chartier-De Lotbinière le 7 mai dernier;
- Début de la saison du baseball le 14 mai au parc Chartier-De Lotbinière;
- Inscriptions en cours pour le camp de jour Folies d'été, et ce, jusqu'au 22 juin. Début du camp de jour le 25 juin;
- Rencontre-conférence sur les tiques et la maladie de Lyme avec le Docteur François Milord le 18 mai;
- Journée de distribution d'arbres et d'échanges de vivaces le 19 mai au parc Chartier-De Lotbinière et création du premier potager urbain par les employés des Folies d'été. Le jardin sera entretenu par les enfants pendant tout l'été pendant le camp de jour;
- Statistiques des Sentiers de L'escapade (de janvier à avril 2018) : 3 597 marcheurs, 351 skieurs, 1 234 raquetteurs, 365 visites au Chalet lors des heures d'ouverture;
- Statistiques des activités organisées par les Sentiers de L'escapade : 23 activités réalisées de janvier à la mi-mai 2018 = 1 053 participants totaux.

Notez que ce document n'a aucune valeur légale. Seules les copies certifiées conformes par le greffier ou le greffier adjoint ont une valeur légale. Pour consulter l'ensemble du procès-verbal de cette séance du conseil municipal, rendez-vous dans le site Internet de la Ville à l'adresse www.ville.rigaud.qc.ca